



info

ATELIERS SOCIAUX EN FLANDRE | SCP 327.01 | NOVEMBRE 2023

CONTENU

- 1 Salaires à partir du 1^{er} novembre 2023
- 2 Complément d'ancienneté
- 3 Nettoyage vêtements de travail

1. AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1/11/2023

L'indice-pivot utilisé dans notre secteur a été dépassé au mois d'octobre. Par conséquent, les salaires minima des ateliers sociaux en Flandre augmenteront de 2 % à partir du 1^{er} novembre 2023.

Les montants officiels du RMMMGM nous ont été communiqués. Sur base de ces montants, nous calculons vos nouveaux salaires horaires. Vous les trouverez ci-dessous :

Ateliers sociaux en Flandre - régime : 38h / semaine.

Age	Salaires minimum
18 ans ou plus	€ 12,1104



TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !



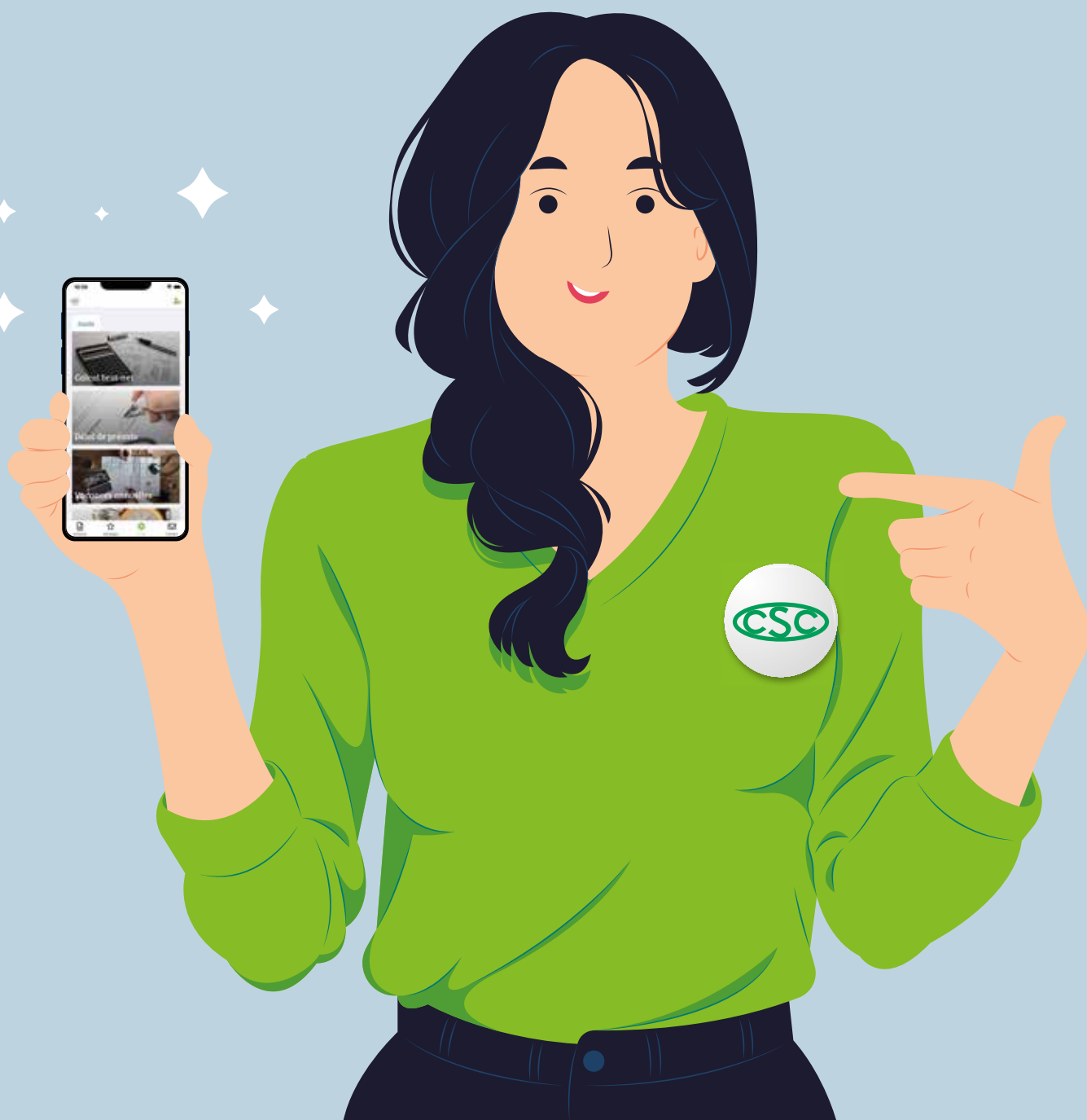
2. COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ

A partir du 1^{er} janvier 2021, votre salaire horaire a été augmenté d'un supplément après 4 ans d'ancienneté dans le secteur. Ce complément d'ancienneté est indexé comme les salaires. Au 1^{er} novembre 2023, il s'élève à **€ 0,2387**.

3. NETTOYAGE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

L'indemnité pour le nettoyage des vêtements de travail s'élève à **€ 0,41** à partir du 1^{er} novembre 2023.

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION



Téléchargez la nouvelle application ACV-CSC et restez informé-e!



- Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- Consultez vos avantages en tant qu'affilié-e
- Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous

Scannez et découvrez!

